



# La Sure en Chartreuse

Regard vers 



Le Journal

Numéro 3 - Octobre 2017



(Photo Jean-Luc DELPHIN)

Nous aimons bien cette saison,  
Mais la nuit si tôt va descendre !  
Retournons vite à lamaison  
Rôtir nos marrons dans la cendre.

**Extrait de l'automne**

de Lucie Delarue Mardrus (1874 - 1945)

**SOMMAIRE**

Page 2	<b>EDITORIAL</b>
Page 3	<b>L'URBANISME</b>
Page 5	<b>PARLONS EN....</b>
Page 6	<b>LES INFOS PRATIQUES</b>
Page 7	<b>L'AGENDA</b>
Page 8	<b>LA VIE DES 2 VILLAGES</b>
Page 9	<b>EVENEMENTS DU TRIMESTRE</b>
Page 10	<b>LUMIERE « SURE » LA VIE DES ASSOCIATIONS</b>
Page 12	<b>ETAT CIVIL</b>



La rentrée est déjà bien loin et nous avons la chance, après un mois de septembre maussade, de vivre un bel été indien. Nos forêts se sont revêtues de leurs plus belles couleurs et le temps permet d'en profiter pleinement.

Les travaux de la mairie sont terminés et les nouveaux espaces aménagés permettent de recevoir le public dans de meilleures conditions. La mairie est ouverte tous les jours à partir de 15h00. En cas de projet de travaux quels qu'ils soient, n'hésitez pas à passer à la permanence Urbanisme les mercredis soir afin de soumettre vos déclarations préalables ou permis de construire.

L'équipe Urbanisme étudiera vos problématiques et vous précisera les spécificités de nos PLU par rapport à vos demandes. Enfin, je vous rappelle que j'assure également une permanence tous les vendredis soirs de 17h00 à 19h00.

Un petit mot sur l'année 2018 qui sera empreinte du centenaire de la fin de la Grande Guerre. La fusion de nos 2 villages ne doit pas nous faire oublier notre histoire. Bien au contraire, commémorer, c'est se souvenir ensemble d'événements passés afin qu'ils fondent une identité collective, un être ensemble et un rapport au monde. En se remémorant le passé, on affirme des valeurs pour aujourd'hui. C'est pourquoi, la commune de La Sure en Chartreuse s'attachera à rappeler à tous par des manifestations, comme la lecture de lettres de soldats et une conférence l'importance de cette période de notre histoire pour les générations futures. Nous vous tiendrons informés des dates de ces manifestations.

Les manifestations du village ne s'arrêtent pas aux commémorations et j'ai eu le plaisir de croiser beaucoup d'habitants au cours de la Vogue et du concert Corse notamment. Je souhaite beaucoup de succès aux futures manifestations et espère vous y croiser nombreux.

Et enfin, je souhaite remercier nos associations pour l'énergie qu'elles dépensent à leur organisation, car c'est un lieu d'échanges précieux entre les habitants.

Virginie RIVIERE



VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES :

## AUTORISATIONS D'URBANISME

Avant de vous lancer dans des travaux ou constructions, pensez à vérifier si une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

Vous pouvez :

- consulter le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- consulter le règlement des PLU des villages de Pommiers la Placette et Saint Julien de Ratz sur le site de La Sure en Chartreuse

<http://www.la-sure-en-chartreuse.fr/spip.php?article84>

- vous renseigner lors des permanences en mairie le mercredi de 17h à 18h30 jusqu'au 30 décembre 2017 et uniquement sur rendez-vous aux mêmes horaires à compter du 2 janvier 2018

D'une manière générale, les règles d'urbanisme les plus courantes sont les suivantes :

### Une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans les cas suivants :

- **construction nouvelle** (garage, abri de jardin...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>. Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m<sup>2</sup> si la construction est située en zone UB du PLU ;
- **construction d'une piscine** dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- **travaux modifiant l'aspect initial extérieur** d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- **travaux de ravalement** s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique) ou s'ils modifient l'aspect extérieur du bâtiment
- **changement de destination d'un local** (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- **réalisation d'une division foncière** notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.
- **création de murets et clôtures (voir PLU)**
- **construction d'une serre dépassant 1,80 m de hauteur**

**Le dépôt d'un permis de construire est obligatoire dans les cas suivants :**

- **Travaux créant une nouvelle construction, à l'exception :**
  - des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m<sup>2</sup> ou les abris de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup>,
  - et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.
  
- **Travaux sur une construction existante, si vos travaux :**
  - ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup> ;
  - ou ajoutent entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface ou l'emprise totale de la construction au-delà de 150 m<sup>2</sup>.

**Attention :**

Le **recours à un architecte** est obligatoire pour un permis de construire d'une maison dont la surface plancher est **supérieure ou égale à 150 m<sup>2</sup>**.

Florence VIALI

# PARLONS EN....

## Rezo Pouce est un réseau d'auto partage organisé Français

lancé en octobre 2010 par des collectivités du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne.

Ce dispositif de covoiturage spontané valorise l'autostop comme moyen de déplacement complémentaire au réseau de transport ainsi qu'à celui proposé sur le net pour parcourir de plus longues distances.

**Le Parc naturel régional de Chartreuse, en partenariat avec le Pays Voironnais et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse**, met en place un service d'auto-stop organisé sur le territoire, grâce à l'aide des fonds TEP-CV de l'État («Territoire à Énergie Positive pour la Croissance verte»).

La commune de la Sure en Chartreuse a été sollicitée pour autoriser des arrêts «Rezo Pouce» dans le cadre de la création de l'axe St Thibaud de Couz / Le Fontanil.

Un groupe de travail communal a donc rencontré Sophie ROY, responsable de ce dossier pour le Parc de Chartreuse.

Un travail a été mené pour déterminer les points stratégiques de positionnement des arrêts, car d'après des retours d'utilisation sur d'autres départements (on dénombre plus de 900 communes utilisatrices de REZO POUCE réparties dans toutes les régions de France), **s'il est bien positionné, l'auto-stoppeur n'attendra en moyenne que 6 min.**

## Les arrêts prévus sont :

- Arrêt de bus D128 Place du Village de St Julien de Ratz, Route du Bret: 1 panneau, car départ vers la RD520
- Arrêt de bus RD520 Col de la Placette: 2 panneaux (1 à la montée et 1 à la descente)
- Arrêt de bus RD520 Village: 2 panneaux (1 à la montée et 1 à la descente)
- Arrêt de bus RD520 Les Barniers: 2 panneaux (1 à la montée et 1 à la descente)

Le projet REZOPOUCE s'étale sur 3 ans. Deux prochains budgets seront donc alloués au Parc pour poursuivre les aménagements REZOPOUCE. Un nouvel arrêt pourra alors être mis en place à l'arrêt du bus du Martinet sur la RD520. La mise en place des deux panneaux sera donc effective en octobre 2018. Sophie Roy s'est engagée

Inscrit sur une plate forme internet, les automobilistes et les autos stoppeurs se reconnaissent grâce à leur carte membre et au macaron apposé sur le pare brise du véhicule. **La sécurité de prise en charge est renforcée.**

## REZO POUCE est pratique, social et gratuit !

Il a sa place sur un territoire de moyenne montagne et rural comme le nôtre, en particulier pour se déplacer sur de courtes distances (20 kms).



Les panneaux d'arrêt devraient être installés courant novembre.

Nous ne manquerons pas de vous informer du lancement effectif du dispositif **Rezo Pouce** sur notre secteur.

**Une permanence sera organisée à la mairie pour vous apporter tous renseignements utiles et vous guider pour vous inscrire sur le site <https://www.rezopouce.fr/>**

Jean VEDEL



# LES INFOS PRATIQUES



## Horaires d'ouverture de la mairie

- lundi de 15h à 17h,
- mardi de 15h à 17h,
- mercredi de 15h à 18h30
- jeudi de 15h à 17h,
- vendredi de 15h à 19h.

## Permanence :

**Du Maire** : le vendredi de 17h à 19h

**Des élus en charge de l'urbanisme** : le mercredi de 17h à 18h30 sans rendez-vous jusqu'au 30 décembre 2017 et sur rendez-vous aux mêmes horaires à compter du 2 janvier 2018

## Téléphone

04 76 56 31 20

## Email

[mairie.lasureenchartreuse@orange.fr](mailto:mairie.lasureenchartreuse@orange.fr)

## Site internet

<http://www.la-sure-en-chartreuse.fr/>

## DERNIÈRE HEURE

- Enregistrement des Pacs, en mairie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017
- Inscription sur les listes électorales au plus tard le 30 décembre 2017

**Connectez-vous sur le site internet de la mairie pour en savoir plus**

<http://www.la-sure-en-chartreuse.fr/>

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE



**MES DÉMARCHES**  
*à portée de clic !*

Depuis le 16 octobre 2017, mise en place des Téléprocédures.

**Les guichets des permis de conduite et des immatriculations de véhicules n'accueillent plus le public.**

**Rendez-vous sur le site pour en savoir plus**  
<http://www.la-sure-en-chartreuse.fr/>

## Nouveau Logo

La commune nouvelle de La Sure en Chartreuse souhaitait pouvoir utiliser un logo afin d'affirmer son identité visuelle.

La commune n'ayant pas de budget alloué au développement d'un logo par une entreprise extérieure, l'équipe en charge de la communication s'est proposé pour l'imaginer.

La démarche a été de faire ressortir dans le nouveau logo l'identité des 2 villages qui forment

maintenant la commune de la Sure en Chartreuse. Les symboles comme, La Grande Sure, Charminelle, Le lac, le Pommier, les clochers y sont représentés.



Jean VEDEL

## Déneigement des parties privatives des habitants de la commune de La Sure en Chartreuse



Les habitants de Saint Julien de Ratz bénéficiaient du déneigement de leurs parties privatives par la commune contre rémunération. Cette possibilité a été abandonnée par le conseil municipal de la nouvelle commune.

Afin de répondre au besoin, un collectif nommé « Groupe déneigement » a été créé. Ce collectif est ouvert à l'ensemble des habitants de La Sure en Chartreuse. Il a pour but de passer une commande annuelle auprès d'un prestataire qui assurera le déneigement des parties privatives.

Après consultation, le collectif a retenu un prestataire, Mr Jean-François Genève, pour effectuer ce service pour l'année 2017-2018.

La facturation de ce service se fera au passage au prix de **26,88€ TTC/passage** avec crédit d'impôts de 50 % sur votre déclaration annuelle. La facture vous sera adressée à la fin de la période hivernale.

Pour s'inscrire il vous suffit de contacter un référent du collectif en déposant en Mairie une enveloppe à l'attention de « Déneigement privatif » avec votre nom et vos coordonnées (téléphone, adresse). Une visite des lieux sera organisée avec le prestataire qui vous proposera un contrat d'une année. Nous rajouterons votre nom à la liste du collectif.

**Les référents du groupe pour cette année :**

ALEX Michel et COSNIER Jean

### L'AGENDA

*des événements à venir.....*

- **Samedi 11 novembre 2017** : Cérémonie commémorative à 10h45 au Village de Pommiers la Placette, à 11h15 au col et à 11h45 au village de Saint Julien de Ratz. Cette cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié et du souvenir.
- **Mardi 21 novembre 2017** : Assemblée générale du CoCo à 20h30 à la Mairie (salle du conseil)
- **Vendredi 24 novembre 2017** : Club Entraide Amitié - Traditionnelle « Mondée » à 14h30 à la MTL
- **Samedi 25 novembre 2017** : Rencontre avec l'écrivaine Dominique SYLVAIN à 14h à la bibliothèque
- **Dimanche 26 novembre 2017** : AFR - Journée " Diots et marché artisanal" à partir de 10h à la MTL de Pommiers la Placette
- **Dimanche 3 décembre 2017** : Repas des Anciens à 12h à la MTL de Pommiers la Placette
- **Mardi 5 décembre 2017** : Assemblée Générale de l'AFR à 20h à la MTL de Pommiers la Placette
- **Samedi 9 décembre 2017** : Journée Téléthon 2017 dont le programme vous sera dévoilé dans les prochaines semaines
- **Mercredi 13 décembre 2017** : Noël des enfants à 15h à la MTL de Pommiers la Placette
- **Samedi 16 décembre 2017** : Troc de Livres de 14h à 17h à la salle des fêtes de Saint Julien de Ratz
- **Samedi 13 janvier 2018** : Vœux de la municipalité à 18h à la salle des fêtes de Saint Julien de Ratz

## - LA VIE DES DEUX VILLAGES

S'il est une agréable promenade à effectuer sur la commune, c'est bien celle qui emprunte le chemin de crête qui monte légèrement des Routes jusqu'au Bourbon. En marchant, on y croise le troupeau de brebis de Christophe Lambert et Marie-Pierre.



Photo – Roland Guillaud

Christophe Lambert s'est installé producteur de fromages de brebis en lieu et place de Pascale Perrot au lieudit « Les Routes ». Sa passion pour le mouton s'est affichée très tôt auprès de ses parents et le pousse aujourd'hui encore.

Après un BTS obtenu en 1986 en la Bergerie nationale de Rambouillet, il travaille dans un groupement agricole vers Limoges puis, jusqu'en 1995, à Partenay où il a en responsabilité la collecte hebdomadaire de 4000 agneaux afin de satisfaire le marché parisien. Il reprend une formation à Poligny, passe dix ans au sein d'un gaec, garde des troupeaux en Corse avant de ... répondre à l'annonce de Pascale Perrot.

Quant à Marie-Pierre, originaire des Bauges, c'est sur le terrain qu'elle se forme en dehors d'un passage au centre d'exploitation et d'expérimentation ovine de Camejane dans les Alpes-de-Haute-Provence. Installée avec brebis et chèvres, elle travaille seule puis à plusieurs dans le cadre d'un gaec. Avec la cessation d'activité de celui-ci, elle prend, pendant douze ans, une autre voie avant de revenir à l'élevage ovin en rejoignant Christophe. L'objectif affiché est de parvenir à dégager un revenu pour deux sur l'exploitation.

Celle-ci compte une centaine de brebis lactantes et trente jeunes. La production annuelle se situe autour de 10 000-13 000 litres. Le choix se porte vers des races plus rustiques, moins productives certes, mais plus résistantes et d'une plus grande longévité. La traite est effectuée matin et soir par Christophe et Marie-Pierre. Mais la fabrication des fromages est du ressort de Marie-Pierre. Depuis ce printemps *le bleu de Pommiers* et *la tomme de brebis* sont affinés dans une cave creusée sous terre où la température est stabilisée vers quatorze degrés. L'exploitation a obtenu une certification *Agriculture Biologique* et doit donc se soumettre à des contrôles réguliers.

La distribution de la production s'effectue par le canal des Coop bio de Grenoble, Chambéry, Saint Marcellin, de la ferme des saveurs, des 1001 fermes de Chirens, lors des deux foires artisanales de Saint Pierre de Chartreuse... Mais pour beaucoup la rencontre avec les producteurs se fait lors du marché du vendredi à Voreppe et surtout sur place. Au retour d'une balade, vers dix-huit heures trente, au moment de la traite, faites un petit détour, assistez à celle-ci et faites le plein de produits à consommer sans modération.



Photos – Daniel MEYNIAL

Si nous prenons le temps de regarder les prairies parfaitement entretenues sur lesquelles paissent les brebis de Christophe et de Marie-Pierre, force est de constater que ces jardiniers de la nature contribuent à donner à notre commune l'aspect d'elle que nous aimons.

Roland GUILLAUD

# ÉVÉNEMENTS DU TRIMESTRE

## LA VOGUE

Encore une fois et malgré le temps du samedi, la vogue 2017 de la Sure en Chartreuse fut une belle réussite.

La Maison du Temps Libre du village de Pommiers la Placette et les terrains qui l'entourent ont accueilli petits et grands pour participer à différentes manifestations : sportives : tournois de Volleyball, de Football ainsi que le traditionnel concours de pétanque qui attire au fil des ans de nombreux participants sans oublier la tombola du Club Entraide Amitié.

Qui n'apas entendu lors de ces parties acharnées « Tu tires ou tu pointes ? »

La culture au travers de la Bibliothèque, de la Maison du Parc de chartreuse a également fait partie des animations.

## CHANTS TRADITIONNELS CORSES

Le 29 septembre, l'église de St Julien de Ratz était comble. Sous l'égide des comités des fêtes de La Sure en Chartreuse, elle accueillait le groupe JaCochja, pour un concert de chants traditionnels corses et polyphonies qui a ravi le public. Les habitants de la commune sont venus très nombreux et il y avait aussi des membres de l'amicale corse de Grenoble ainsi que des personnes d'autres communes comme St Etienne de Crossey, Coublevie et Le Fontanil. Pierre de Sartène à la guitare et au chant, Jean-Paul de Corte au chant, Ghjuvan de Bastia à la guitare et au chant accompagnés de Lionel au piano (le seul non corse) ont enchainé chansons et polyphonies pendant presque deux heures. Le public s'est montré très enthousiaste par des applaudissements chaleureux qui ont permis un rappel de plusieurs chansons avec un final inédit.

Le plaisir évident qu'ils ont de chanter et de partager est communicatif. Beaucoup de personnes se sont attardées en fin de concert pour échanger avec eux avant de déguster un



Photo Yves SOLER

Les associations et les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette fête de village nous donnent rendez-vous en 2018 pour une nouvelle édition !! ».

Jean VEDEL

délicieux vin chaud servi devant l'église et bien apprécié de tous. Une très belle soirée.

Sophie DEHU-LELEU



Photo Jean VEDEL



### Les ACCA ne sont pas des associations comme les autres

Les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sont représentées dans chacune des communes du département de l'Isère

Elles ont pour but d'assurer une bonne organisation technique de la chasse et à ce titre elles exécutent des missions de service public et il leur est accordé diverses prérogatives de puissance publique. Au vu de leurs missions elles répondent au motif d'intérêt

Les ACCA ne sont donc pas des associations comme les autres. Au regard des missions de service public qu'elles assument, le Préfet de l'Isère dispose sur elles d'un droit de tutelle. De ce fait elles sont soumises à un fonctionnement administratif très strict et encadré par la loi. Les chasseurs qui en sont membres ne sont pas libres de s'organiser comme ils le souhaitent et surtout ils se doivent d'assumer la mission qui est la leur dans le sens de l'intérêt général.

Une des missions la plus importante qui incombe à l'ACCA et ses chasseurs est le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ; la finalité étant que la présence de la grande faune sauvage chassable ne nuise pas aux activités économiques agricoles et sylvicoles (gestion de la forêt). Pour maintenir cet équilibre les ACCA se trouvent dans l'obligation de réguler les populations de grands gibiers dont les plus importantes sont le sanglier, le chevreuil et le cerf, dans le but de limiter les dégâts que ces espèces occasionnent aux cultures.

En France les dégâts causés par le grand gibier aux cultures agricoles (ce qui exclut les dégâts sur forêt) oscillent annuellement entre 25 millions à 40 millions d'euros. **Pour notre département, en moyenne ce sont 400 000€ de dégâts aux cultures qui sont indemnisés.**



L'un des objectifs des chasseurs est de réguler la population de grands gibiers, dont les sangliers.

### Qui paie les dégâts causés aux cultures ?

Les chasseurs et uniquement eux....par une taxe qui alimente le compte d'indemnisation des dégâts de grand gibier géré par leur Fédération Départementale de Chasseur et qui vient s'ajouter à celle permettant aux chasseurs la validation de leur permis de chasser

### Les chasseurs sont-ils dans l'obligation de réguler les espèces de grand gibier ?

Non seulement ils sont dans l'obligation de le faire mais s'ils n'atteignent pas les objectifs définis au sein de commissions départementales présidées par M le Préfet ils peuvent être sanctionnés et des agents de l'état peuvent être sollicités pour détruire ces espèces sur leur commune.

Comme vous pouvez le constater les ACCA sont soumises à un cadre législatif et réglementaire « précis ».

### Notre ACCA est fortement attachée au caractère d'intérêt général de ses missions ainsi qu'au respect des cultures et de l'environnement.



C'est pour cela que nous allons être obligés d'organiser des petites battues ponctuelles (avec un nombre de chasseurs limité), dans des zones dites "sensibles", où le sanglier se remise facilement du fait d'un couvert de broussailles abondant.

Jean François Genève

Président ACCA de Pommiers la Placette

## Des miradors pour la sécurité

Il y a 4 ans, l'ACCA de Saint Julien de Ratz a décidé d'investir dans la sécurité en installant à plusieurs endroits de la commune des miradors.

Ces miradors ont pour but de favoriser des tirs fichants (tirs dirigés vers le sol) et de limiter les ricochets. Malheureusement, depuis le début de l'année, 4 de ces miradors ont été vandalisés, cassés ou couchés au sol. Une plainte a été déposée.



Des miradors vandalisés Photos Willy BOUJARD

Grâce à l'aide des chasseurs, les miradors ont été réparés et remis en place.

Ces miradors favorisent la sécurité et leur utilisation a fait ses preuves. Leurs dégradations régulières démontrent-elles des actes de personnes peu soucieuses de la sécurité ?

Les chasseurs pratiquent leur activité dans le respect des autres usagers de la nature. Nous aimons tous la nature, essayons de coexister dans l'amitié et de faire au mieux pour préserver le bonheur de tous.

Willy BOUJARD

Président ACCA de St Julien de Ratz



La période d'ouverture de la chasse est fixée pour le département du 10 septembre 2017 à 7 heures au 28 février 2018 au soir. La chasse de toutes les espèces est interdite pendant toute la période de chasse le vendredi (y compris les vendredis fériés)



Cette année a été marquée par le 40e anniversaire du Comité de Coordination Culture Sports et Loisirs (Coco), fêté dignement autour d'un gâteau et d'un verre de l'amitié, lors de la fête de la St Jean.

Le Coco en quelques mots, c'est de l'animation tout au long de l'année avec des activités

permanentes telles que la gymnastique le lundi soir de septembre à juin, les rencontres du vendredi soir pour les boulistes et les joueurs de cartes, selon la saison.

Le Coco c'est aussi des rendez-vous incontournables comme la soirée Jeux fin janvier, la semaine culturelle en mai, la fête de la St Jean et bien sûr la Vogue le premier week-end de septembre.

C'est aussi de façon ponctuelle, du théâtre et des spectacles musicaux dénichés au fil de l'année.

Mais le Coco, c'est surtout et avant tout une équipe de bénévoles motivée et dynamique, sans laquelle il ne pourrait exister !

Laurence CHARVIER-DUPONT

Présidente du CoCo

# ETAT CIVIL

---



**Ils nous ont quitté et nous adressons toutes nos condoléances aux familles :**

**Monsieur Gaston BARNIER** le 09/07/2017 dans sa 79<sup>ème</sup> année

*Gaston BARNIER nous a quittés le 9 juillet.*

*Gaston BARNIER c'était « l'homme au chapeau », « l'homme au tracto », connu de tous pour sa bonne humeur, mais aussi pour ses « coups de gueule ».*

*Il aimait Saint Julien de Ratz où il était né, en connaissait les moindres détails par son activité professionnelle et aussi communale en tant que conseiller.*

*Personnage attachant, c'est aussi une mémoire de l'histoire de Saint Julien de Ratz qui est partie.*

Témoignage de Victor MOREL

**Monsieur Jean-Pierre SALES** le 22/08/2017 dans sa 79<sup>ème</sup> année

**Monsieur Paul POINT** le 7/10/2017 dans sa 89<sup>ème</sup> année



**Bienvenue à**

- **Thiago CHOUART**, un joli petit garçon, né le 2/07/2017, **fils de Emilie ARNAUD et de Allan CHOUART**

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

**Conception** : Commission communication : Alex MICHEL, Pascale BAUD, Fabrice BERNARD-GUELLE, Jean-Luc DELPHIN, Annie GENEVE, Roland GUILLAUD, Sophie LELEU, Virginie RIVIERE, Jean VEDEL - **Directrice de la publication** : Virginie RIVIERE **Impression** : EUROPRIM Grenoble – **Tirage** : 470 exemplaires